



Référence : DEP-Bordeaux-1323-2009

Monsieur le directeur du CNPE du Blayais

**B. P. n° 27 - Braud et Saint-Louis
33820 Saint-Ciers-sur-Gironde**

Bordeaux, le 7 août 2009

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Centre nucléaire de production d'électricité du Blayais
Inspection INS-2009-EDFBLA-022 du 28 juillet 2009 – Gestion des EIS

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire, une inspection courante a eu lieu le 28 juillet 2009 au centre nucléaire de production d'électricité du Blayais sur le thème « Gestion des événements importants pour la sûreté ».

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 28 juillet 2009 avait pour objectif d'examiner l'organisation du CNPE du Blayais dans le domaine du retour d'expérience événementiel, qu'il soit d'origine interne ou externe au site. Elle a également permis d'examiner les modalités de traitement des écarts et des événements détectés, en particulier les analyses et les actions correctives réalisées.

A cette fin, les inspecteurs ont rencontré les pilotes du sous processus « Réaliser le retour d'expérience » (REX) et les correspondants REX des services de maintenance et examiné, par sondage, des fiches SAPHIR, qui sont les supports du retour d'expérience, ainsi que des fiches rapides d'analyse, qui permettent de statuer sur la nécessité de déclarer un événement comme « significatif » auprès de l'ASN.

Les inspecteurs estiment que l'organisation et les responsabilités des différents acteurs sont clairement définies. Néanmoins, des améliorations sont attendues afin de garantir l'exhaustivité des fiches SAPHIR et afin d'assurer pleinement les actions de contrôle du bon fonctionnement de cette organisation au travers des réunions prévues.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

Exhaustivité de déclaration de situation SAPHIR

Toutes les évacuations du bâtiment réacteur, intempestives ou non, doivent être déclarées dans l'application nationale « Système d'Analyse Par HIstorisation pour le Retour d'expérience » (SAPHIR). Les inspecteurs ont constaté que cela n'était pas systématiquement fait.

A.1 Je vous demande de compléter votre base de données nationale.

A.2 Je vous demande de prendre les dispositions pour que toute évacuation du bâtiment réacteur fasse systématiquement l'objet d'une déclaration dans l'application SAPHIR.

Pertes d'intégrité incendie

La fiche SAPHIR 8753405 de 2009 fait état d'un dépassement de la durée de réparation d'une perte d'intégrité incendie de classe 1 liée à une gaine MECATIS déchirée sur le réacteur n°4. Ce dépassement est consécutif d'une mauvaise orientation au sein de vos services de la demande d'intervention de l'anomalie détectée. En outre, vous estimez, comme conséquences potentielles, que la protection des câbles électriques de la voie B cheminant dans le local n'étant plus garantie en cas d'incendie, il existe un risque de perte totale d'une fonction de sauvegarde. Vous avez indiqué aux inspecteurs que les parades avaient été mises en œuvre dès la détection de l'anomalie.

Une autre fiche SAPHIR, non examinée lors de l'inspection, fait également état d'un dépassement de la durée de réparation d'une perte d'intégrité incendie après constat d'une gaine MECATIS déchirée dans le local de la pompe 3 RCV 003 PO du réacteur n°3.

A.3 Je vous demande de m'apporter les éléments d'analyse relatifs à ces deux fiches SAPHIR, en particulier sur l'impact de ces écarts sur la sûreté et sur les origines de ces deux anomalies.

Prise en compte d'un événement significatif pour la sûreté du CNPE de Dampierre

Le CNPE de Dampierre a déclaré en avril 2009 un événement significatif pour la sûreté, de niveau 0 sur l'échelle INES, à la suite d'un défaut de fixation des supports d'un réfrigérant (1 LHQ 506 RF) entraînant l'indisponibilité d'un groupe électrogène de secours à moteur diesel du réacteur n°1 (1 LHQ 201 GE). Dans le compte rendu d'événement (CRES n°1.04.09), le CNPE de Dampierre indique avoir réalisé immédiatement un contrôle visuel de tous les supports de tous les groupes de secours et programmé un contrôle plus complet lors de la campagne d'arrêt de 2010. Cet événement n'a pas fait l'objet d'une recommandation particulière, au titre du REX externe, de la part de vos services centraux.

A.4 Je vous demande de réaliser le contrôle visuel des supports des réfrigérants de tous les groupes électrogènes de secours à moteur diesel sur les quatre réacteurs et, le cas échéant, de les remettre en conformité.

B. Compléments d'information

Animation du sous processus retour d'expérience

La commission REX, traitant du bilan des actions liées au retour d'expérience interne et externe, a une fréquence de réunion trimestrielle. Pour des raisons de disponibilité de l'animateur de cette réunion, elle ne s'est pas tenue au premier trimestre 2009. Or cette réunion a pour objectif d'examiner les modalités de prise en compte du retour d'expérience interne et externe, en particulier les indicateurs associés à la production des fiches SAPHIR ou au fonctionnement de la réunion hebdomadaire de traitement des situations SAPHIR.

En outre, la participation des correspondants REX des métiers aux réunions, exigée dans vos notes d'organisation interne, n'est pas systématique.

B.1 Je vous demande de m'indiquer quelles dispositions seront prises pour améliorer la régularité de la tenue et de l'assistance aux réunions organisées dans le cadre du sous processus REX.

C. Observations

Sans objet.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,
et par délégation,
le chef de la division de Bordeaux

signé

Anne Cécile RIGAIL